

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 mai 2008 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille huit, le quatorze mai à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées.

Etaient excusés :

Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BOIDE, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur JEAN-JEAN, Conseiller Général de la Gironde (canton de Bourg)
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur RENARD, Conseiller Général de la Gironde (canton de St Savin)
Monsieur NADEAU, Délégué de la communauté de communes du Pays de Coutras
Monsieur CARREAU, Délégué de la commune de Cars
Monsieur DUBREUILH, Délégué de la communauté de communes du Libournais
Monsieur RIMBAUD, Délégué de la communauté de communes du Pays de Coutras
Madame CRUZEL, Déléguée de la communauté de communes du Lussacais
Monsieur BRIFFAUT, Délégué de la communauté de communes du Lussacais
Monsieur DANGIN, Délégué de la communauté de communes de la Juridiction de St Emilion

Invités présents :

Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)

Sur les 97 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2008, 91 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur MAROIS ouvre la séance et laisse la Présidence de cette réunion à Monsieur Marcel BERTHOMÉ, Maire de St Seurin sur l'Isle et Doyen d'Age de cette assemblée.

Monsieur BERTHOMÉ souhaite, avant de débiter cette réunion, retracer un peu l'histoire de ce syndicat depuis sa création (en effet, il fait parti des quelques élus qui sont à l'origine de ce syndicat) jusqu'à ce jour.

Il remercie ensuite Monsieur MAROIS pour la manière dont il a su gérer le SMICVAL depuis le début de ses mandats de Président, car il a effectivement su convaincre et mener les équipes qui étaient à ses côtés et ce malgré les secousses connues ces derniers temps.

Il procède ensuite à l'appel de tous les délégués afin d'installer cette nouvelle assemblée. Puis, il passe à l'élection du nouveau Président en faisant appel à candidature.

Seul, Monsieur Alain MAROIS se propose candidat à cette fonction et celui-ci souhaite faire une déclaration préalable au vote :

« Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues et Monsieur le Président de séance,

Je me présente à nouveau à vos suffrages afin d'exercer les missions de Président du SMICVAL du Libournais Haute Gironde. Comme à chacune de mes candidatures, je veux en préciser le sens. Une élection de ce type, en toutes circonstances, s'effectue dans la clarté. Et cette clarté est impérative aujourd'hui pour notre Syndicat. Notre Syndicat a vécu une crise financière, que nous avons analysée comme une crise de croissance, qui a laissé des traces dans l'opinion des concitoyens ; perte de confiance, remise en question des objectifs et contestation de la fiscalité. Ces symptômes sont exprimés avec une force très inégale suivant les territoires qui nous composent ; selon l'histoire de ce territoire, selon le travail d'information et de conviction qui a été mené antérieurement, selon l'engagement des élus pendant cette crise et selon leur solidarité collective. Il tient pour tous de sortir de cette période de crise. Pour cela, deux préalables semblent nécessaires :

L'un ne dépend pas en totalité de nous ; il s'agit de la transparence sur la mécanique de la crise et des responsabilités qui s'y rattachent. Au-delà, de l'expression des différents acteurs communiquée devant le Bureau, au-delà des explications apportées publiquement, il reviendra à la Chambre Régionale des Comptes d'émettre un jugement sur ce Syndicat et éventuellement sur sa gestion.

Nos concitoyens attendent pourtant des réponses simples à une réalité pourtant plus complexe. Une part du malentendu vient de là et très certainement le restera pour partie. J'ai refusé, pour ma part, de jeter en pâture un bouc émissaire, comme j'ai refusé d'en endosser moi-même le rôle. J'ai pourtant tiré un certain nombre d'enseignements de la situation, pris des décisions nécessaires. En ce qui me concerne, je suis prêt, le moment venu, à tirer conséquence de tout jugement de la CRC qui mettrait en évidence des manquements qui me seraient personnellement imputés.

Le deuxième préalable dépend de nous ; il s'agit de la question de la fiscalité. Cette question a occupé, de plus en plus, le devant de la scène à l'occasion de l'augmentation de la pression fiscale exercée sur nos concitoyens. Cette question avait fait l'objet d'un accord lors de la création du SMICVAL et avait été inscrite dans les statuts, car c'était une des conditions demandée par la partie Libournaise. Après débat auprès de nos communes, la fiscalité avait été tranchée. Seul ce mode était alors envisageable pour notre Syndicat, car la redevance aurait, quant à elle, fragilisé notre trésorerie. Et se posait également, la question de récupération de la TVA liée aux objectifs d'alors, qui nous plaçait éventuellement en position de prestataire vis à vis d'autres structures pour rentabiliser mieux et plus complètement les outils dont nous nous étions dotés. Cette question aujourd'hui, fait débat. L'examen du cadre réglementaire et législatif tel qu'il apparaît aujourd'hui, démontre que nous avons le choix suivant : soit régler par décision communautaire des décisions syndicales sur le choix de la fiscalité, soit rendre à chaque communauté de communes la liberté de décider sur le choix de sa propre fiscalité.

Je proposerai, dès la prochaine assemblée, de donner un signe et d'enlever toutes références à la TEOM dans nos statuts pour bien établir aux yeux des élus et des concitoyens que nous ne fuyons pas le débat et que celui-ci n'est pas bloqué. Il restera ensuite, à l'assemblée de se déterminer pour savoir si elle rend ou non à chaque collectivité sa liberté de fixer sa propre fiscalité.

Il y avait une cohérence entre les choix que nous avons fait sur la collecte et les outils dont nous nous sommes dotés, qui touchaient l'ensemble de nos concitoyens et la nécessité d'avoir un mode de fiscalité identique sur tout le territoire. Les écarts qu'entraînent aujourd'hui, la TEOM au niveau de chaque individu, brouillent ces objectifs.

Compte rendu adopté par l'Assemblée du Comité Syndical du 02 juillet 2008 et déposé en Sous-Préfecture de l'Arrondissement de Libourne le 04 Juillet 2008

Une troisième question est : la répartition entre les collectivités. Celle-ci est arrivée aussi sur le devant de la scène à travers les essais successifs de répartition que nous avons établis. Notre Syndicat fonctionne selon les principes de la mutualisation. A nous de faire en sorte que ces objectifs soient tenus par des méthodes adaptées à la situation de chacun et de chacune des collectivités. Les enjeux principaux sont l'environnement ; notre objectif premier est de rendre service dans un cadre réglementaire de façon à protéger la santé humaine par la salubrité publique et la santé de nos agents, mais à plus long terme, l'environnement.

Dans nos statuts, il a été pris en compte un objectif sur la réduction à la source des déchets et sur la prévention, puis sur la réutilisation et le recyclage. Nous nous situons dans la même logique que le schéma départemental.

Maintenant, il nous reste à porter nos efforts sur la hiérarchisation de nos objectifs. En premier, vient la protection des hommes et de l'environnement, puis la maîtrise des coûts. Comment maîtriser ces coûts : tout d'abord, en maintenant notre effort d'investissements (centre de transfert de St Girons et réseau des déchèteries à adapter).

Il faut prévoir des investissements qui nous permettent de baisser les coûts de fonctionnement : tels que l'acquisition d'un compacteur pour les déchèteries qui vient d'être réalisée, l'achat, également, d'une benne robotisée pour les collectes en milieu rural. Il faut également rationaliser les collectes par la géo localisation par exemple. Il nous faut donc travailler à partir des outils analytiques qui sont mis en place, pour bien cerner les points sur lesquels nous devons agir et réduire par la suite les zones de coûts.

Il faut également travailler sur nos recettes en les optimisant au mieux, telles que par la redevance spéciale auprès des communes et des professionnels et par la création d'une plate forme de compostage en Haute Gironde afin de traiter les déchets verts et les bio déchets pour ne pas qu'ils soient évacués en centre d'enfouissement qui représente un coût non négligeable et étudier l'éventualité d'un traitement des boues de stations d'épuration sur cette plate forme.

Nous avons également des perspectives au niveau du centre de tri en augmentant sa capacité de traitement pour des structures extérieures.

Je souhaite également, qu'au-delà du Bureau, il soit créé un certain nombre de commissions pour constater que les calculs annoncés sont bien exacts. Il faut également, accroître notre communication, à la fois sur les objectifs et à la fois sur le SMICVAL en lui-même.

J'invite les membres de l'AD2CG à siéger au sien de la commission consultative des services publics locaux du SMICVAL.

Je souhaite une méthode de travail collectif avec les Vice-Présidents en mettant en place des modes de relations avec un travail collectif et avec des moments d'échanges.

Je propose un Bureau qui soit représentatif du territoire du SMICVAL. Je souhaite une équipe de Vice-Présidents plus resserrée. Je répète que le rôle de Vice-Président est un engagement face à des responsabilités.

Je voudrais également, rappeler notre responsabilité face à notre personnel qui a un statut, des droits et des devoirs, à qui nous devons la clarté et le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

L'élection d'un Président c'est aussi le choix d'un mode de fonctionnement et d'une équipe.

Je vous remercie de m'avoir écouté, même si cela était un peu long, mais nécessaire avant de passer aux votes. »

Cette élection a lieu au scrutin secret et les résultats du premier tour sont les suivants :

Nombre de bulletins	336
Bulletins litigieux	3
Nombre de suffrages exprimés	333
Bulletins blancs	46
Majorité absolue	167

Compte rendu adopté par l'Assemblée du Comité Syndical du 02 juillet 2008 et déposé en Sous-Préfecture de l'Arrondissement de Libourne le 04 Juillet 2008

Résultats :

Monsieur Alain MAROIS	277 voix
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	3 voix
Monsieur GRANDÉ	3 voix
Monsieur Gilbert MITTERRAND	2 voix
Monsieur Jean-Jacques EDARD	2 voix

Monsieur Alain MAROIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président du SMICVAL DU LIBOURNAIS HAUTE GIRONDE et a été immédiatement installé.

Monsieur MAROIS prend alors la présidence de cette réunion et passe aux points suivants qui sont : la désignation du nombre de Vice-Présidents et des membres du Bureau ainsi que l'élection de ceux-ci.

Il est donc proposé de créer 12 postes de Vice-Présidents et 12 postes pour les membres du Bureau dont les candidats sont les suivants :

* Aux postes de Vice-Présidents :

Candidats proposés	Postes proposés
M. BERTHOMÉ Marcel	1 ^{er} Vice-Président
M. GUILLAUD Florion	2 ^{ème} Vice-Président
M. DELAVIE Jacques	3 ^{ème} Vice-Président
M. GRELOT Régis	4 ^{ème} Vice-Président
M. JEAN-JEAN Max	5 ^{ème} Vice-Président
M. LORIAUD Xavier	6 ^{ème} Vice-Président
M. ABANADÈS Jean-Claude	7 ^{ème} Vice-Président
Mme ARNAUD Marie-Claire	8 ^{ème} Vice-Président
M. LALOT Alain	9 ^{ème} Vice-Président
M. GANDRÉ Alain	10 ^{ème} Vice-Président
M. RIMBAUD Michel	11 ^{ème} Vice-Président
M. PERALDI Bernard	12 ^{ème} Vice-Président

Et aux postes de Membres du Bureau :

Candidats proposés	Postes proposés
M. DUEZ Jean-Pierre	1 ^{er} membre du Bureau
Mme GALLY Chantal	2 ^{ème} membre du Bureau
Mme MEYRAN Myriam	3 ^{ème} membre du Bureau
M. ROUSSET Joël	4 ^{ème} membre du Bureau
M. BLANC Jean-Franck	5 ^{ème} membre du Bureau
M. GUINAUDIE Sylvain	6 ^{ème} membre du Bureau
M. CLUZEAU Hervé	7 ^{ème} membre du Bureau

Compte rendu adopté par l'Assemblée du Comité Syndical du 02 juillet 2008 et déposé en Sous-Préfecture de l'Arrondissement de Libourne le 04 Juillet 2008

M. PERRIER Jean-Luc	8 ^{ème} membre du Bureau
Mme BECHET Sandra	9 ^{ème} membre du Bureau
M. DEFRANCE Jean-Claude	10 ^{ème} membre du Bureau
M. GRELAUD Jean-François	11 ^{ème} membre du Bureau
M. EDARD Jean-Jacques	12 ^{ème} membre du Bureau

Madame FUGIER, Déléguée de la Communauté de Communes de la Juridiction de St Emilion, fait remarquer que de son point de vue, le nombre de Vice-Présidents est trop important par rapport aux membres du Bureau et pense que celui-ci devrait être inférieur.

Monsieur BIAIS, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Guîtres, pense quant à lui, qu'au contraire cette liste couvre tout le territoire du SMICVAL.

Les résultats sont les suivants :

× Désignation du nombre de Vice-Présidents, soit 12 postes : approuvée à la majorité des membres présents, moins 5 voix contre.

× Désignation du nombre de Membres du Bureau, soit 12 postes : approuvée à l'unanimité des membres présents.

× Election des Vice-Présidents :

M. BERTHOMÉ Marcel	1 ^{er} Vice-Président
M. GUILLAUD Florion	2 ^{ème} Vice-Président
M. DELAVIE Jacques	3 ^{ème} Vice-Président
M. GRELOT Régis	4 ^{ème} Vice-Président
M. JEAN-JEAN Max	5 ^{ème} Vice-Président
M. LORIAUD Xavier	6 ^{ème} Vice-Président
M. ABANADÈS Jean-Claude	7 ^{ème} Vice-Président
Mme ARNAUD Marie-Claire	8 ^{ème} Vice-Président
M. LALOT Alain	9 ^{ème} Vice-Président
M. GANDRÉ Alain	10 ^{ème} Vice-Président
M. RIMBAUD Michel	11 ^{ème} Vice-Président
M. PERALDI Bernard	12 ^{ème} Vice-Président

Ces personnes sont élues à la majorité des membres présents, moins 7 abstentions.

× Elections des Membres du Bureau :

M. DUEZ Jean-Pierre	1 ^{er} membre du Bureau
Mme GALLY Chantal	2 ^{ème} membre du Bureau
Mme MEYRAN Myriam	3 ^{ème} membre du Bureau
M. ROUSSET Joël	4 ^{ème} membre du Bureau
M. BLANC Jean-Franck	5 ^{ème} membre du Bureau
M. GUINAUDIE Sylvain	6 ^{ème} membre du Bureau

M. CLUZEAU Hervé	7 ^{ème} membre du Bureau
M. PERRIER Jean-Luc	8 ^{ème} membre du Bureau
Mme BECHET Sandra	9 ^{ème} membre du Bureau
M. DEFRANCE Jean-Claude	10 ^{ème} membre du Bureau
M. GRELAUD Jean-François	11 ^{ème} membre du Bureau
M. EDARD Jean-Jacques	12 ^{ème} membre du Bureau

Ces personnes sont élues à l'unanimité des membres présents.

Les points suivants sont : la délégation d'attributions du Comité Syndical au Président, approuvée à l'unanimité des membres présents et la délégation d'attributions du Comité Syndical au Bureau, approuvée également à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres. A ce sujet, Monsieur MAROIS informe l'assemblée qu'il confiera la Présidence de cette commission à Monsieur BERTHOMÉ et propose les candidats suivants pour composer cette commission :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. DELAVIE Jacques	M. DUEZ Jean-Pierre
M. GUILLAUD Florion	M. MICHAUX Alain
M. RIMBAUD Michel	M. LALOT Alain
M. PERALDI Bernard	M. ABANADÈS Jean-Claude
M. RICCI Laurent	M. GUINAUDIE Sylvain

Ces personnes sont élues à l'unanimité des membres présents.

Le point suivant est l'adoption du compte rendu de l'assemblée du 29 février 2008 qui n'amène aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur MAROIS en profite pour désigner Monsieur GANDRÉ, Délégué de la Communauté de Communes de l'Estuaire et Vice-Président du SMICVAL, comme par les années passées, Secrétaire de séance.

Le point qui suit concerne le lancement d'un marché pour la fourniture de sacs de pré collecte pour les propres et secs, présenté par Monsieur BERTHOMÉ, Vice-Président du SMICVAL, et qui amène une question de Monsieur ARRIVÉ, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg, qui demande si du fait qu'il y ait seulement 450 000 € de prévu au budget, amènera forcément un ajustement ?

Monsieur MAROIS, lui répond qu'effectivement il y aura un transfert de compte à compte.

En ce qui concerne le lancement de marché pour la fourniture de carburant, présenté par Monsieur BERTHOMÉ, une question est posée par un délégué, à savoir : pourquoi ne pas plutôt lancer un marché de 2 ou 3 ans au lieu d'un an ?

Monsieur MAROIS répond que cela est lié aux index et à la concurrence entre les différentes sociétés. Et que celui d'un an permettra aux services du SMICVAL, de ce faire une idée et voire si dans l'avenir il ne serait pas plus judicieux effectivement d'en lancer un pour plusieurs années.

Ce point est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les points suivants présentés par Monsieur BERTHOMÉ, n'amènent pas de remarque particulière et sont adoptés à l'unanimité des membres présents, il s'agit de :

Compte rendu adopté par l'Assemblée du Comité Syndical du 02 juillet 2008 et déposé en Sous-Préfecture de l'Arrondissement de Libourne le 04 Juillet 2008

- * Lancement d'un marché d'appel d'offres ouvert pour l'entretien et la réparation du matériel du SMICVAL (véhicules & machines) – niveau 3 à 5,
- * Lancement d'un marché d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de pièces de rechange pour le parc de véhicules et de machines du SMICVAL dans le cadre de l'entretien en régie – niveau 1 à 3,
- * Changement de nom du Cabinet d'architecture de la maîtrise d'œuvre pour la déchèterie de La Roche Chalais,
- * Avenant n° 1 au marché de réparation et d'entretien du matériel roulant,
- * Avenant n° 1 au marché d'acquisition, de réparation et de remplacement des pneumatiques.

Quant au dossier concernant l'intégration du matériel racheté à SITA dans l'inventaire du SMICVAL présenté par Monsieur BERTHOMÉ, il amène une question de Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg, qui demande si le SMICVAL prévoit de racheter les BOM qui sont louées à SITA ?

Monsieur MAROIS précise que ces BOM ne sont plus louées à cette société, qu'un marché de location avait été passé et que depuis de nouvelles bennes ont été achetées par le biais d'un marché également et que seuls les matériels mécaniques ont été rachetés à SITA.

Ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis, Monsieur MAROIS présente le dossier concernant la fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents à l'approbation de l'assemblée où il est proposé de retenir le taux maximal pour l'indemnité du Président, soit 35,44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et également le taux maximal pour les indemnités des Vice-Présidents, soit 17,72 % par Vice-Président, car en effet, celles-ci sont censées couvrir les frais que les élus exposent dans l'exercice de leur mandat. De plus, Monsieur MAROIS tient à préciser que le Président est responsable pénalement pour ce qui concerne la gestion du Syndicat.

Monsieur BLANC, observe d'une part, que pour la charge de travail et la responsabilité que représente la fonction de Président, l'indemnité qui est prévue, n'est pas très élevée. Et d'autre part, il demande que pour les Vice-Présidents qui n'assument pas pleinement leur fonction, cela soit pris en compte dans le versement de leurs indemnités.

De même, il constate que Monsieur MAROIS cumule plusieurs mandats à son actif et donc plusieurs indemnités.

Monsieur MAROIS, précise que d'une part à la communauté de communes du canton de Guîtres, le Président et les Vice-Présidents n'ont retenue qu'une indemnité inférieure à 300 € afin de couvrir uniquement leurs frais de déplacement. D'autre part, il estime assumer pleinement ses responsabilités à chacune de ses fonctions.

Ce dossier est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur MEYNARD, Délégué de la Communauté de Communes du canton de St Savin, demande si dorénavant, il était possible de prévoir d'autres horaires pour les réunions ?

Monsieur MAROIS, répond qu'en fonction des nombreux dossiers à traiter, les réunions prévues en soirée risqueraient de finir tard dans la nuit. C'est pour cela que celles-ci sont instaurées les après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45.